

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-35

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE

CREATION, REQUALICATION, EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Commune	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
BEAUMONT DE LOMAGNE	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Extension de la Z.A. Intercommunale de BORDEVIEILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

CONTRAT DE PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE ANNEE 1

EXTENSION DE LA Z.A INTERCOMMUNALE DE BORDEVIEILLE

LES RAISONS

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise souhaite renforcer l'attractivité du territoire de la Lomagne et favoriser son développement économique pour accompagner la croissance et l'emploi.

Plusieurs entreprises ont déjà signé un compromis d'achat pour les terrains et d'autres ont manifesté leur désir d'installation sur ce site auprès de la Communauté de Communes.

La vocation de la zone sera de nature artisanale avec quelques activités commerciales et de services.

► LE PROJET

Le projet d'extension-requalification de la zone d'activité de Bordevieille apparaît, pour la Communauté de Communes, comme une nécessité pour la vitalité et le développement de son territoire.

La zone de Bordevieille d'une superficie de 10 ha (foncier acquis) est en cours d'aménagement.

► RECEVABILITE

Ce projet est recevable dans la mesure où :
 il s'agit d'un projet intercommunal,
 la zone d'activité est d'une superficie de 10 ha (supérieur à 5 ha),
 la zone d'activité fait partie des projets inscrits à l'année 1 du contrat de Pays
 Garonne Quercy Gascogne.

► LE COUT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENTS

Le coût total de l'opération s'élève à **1 612 487 € HT** et se décompose
 comme suit :

1) Travaux de voirie : Le montant total des travaux de voirie s'élève
 à **687 977 Euros H.T.**

Travaux de voirie	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL
Voirie primaire et secondaire	239 870,00 €	235 805,00 €	475 675,00 €
Aménagement carrefour		90 000,00 €	90 000,00 €
Passage à niveau		70 000,00 €	70 000,00 €
Voie desserte inter zone		52 302,00 €	52 302,00 €
TOTAL HT	239 870,00 €	448 107,00 €	687 977,00 €

Il s'agit de travaux conséquents en matière de voirie dans la mesure où
 ils consistent à desservir l'un des lots à partir de voiries primaires et
 secondaires. De plus, des travaux sont prévus pour un passage à niveau, sur la
 liaison entre Beaumont-de-Lomagne et Auch ainsi que l'aménagement d'un
 carrefour.

Dépenses éligibles	
- voirie primaire et secondaire	475 675,00 €
- aménagement carrefour intérieur à la zone	90 000,00 €
- passage à niveau	70 000 €
- voie de desserte intérieur zone	52 302 €
TOTAL	687 977,00 €

Coût de revient au m² :

$$687\,977 \text{ €} / 100\,000 = 6,87 \text{ € H.T. /m}^2$$

(inférieur au plafond de 20 € H.T. /m²)

Montant de l'intervention départementale en matière de voirie :

$$687\,977 \text{ €} \times 20 \% = \mathbf{137\,595 \text{ €}}$$

2) Travaux en matière d'aménagement : Le montant total des travaux d'aménagement s'élève à **924 510,00 € HT**.

Travaux	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase	TOTAL
Préparation chantier	12 885,00 €		16 810,00 €	29 695,00 €
Assainissement chantier	76 165,00 €		34 442,00 €	110 607,00 €
Assainissement eaux usées	197 021,00 €		44 086,00 €	241 107,00 €
Adduction eau potable	55 420,00 €		13 080,00 €	68 500,00 €
Frais annexes	66 060,00 €	20 000,00 €		86 060,00 €
Téléphone		33 033,00 €	9 724,00 €	42 757,00 €
Eclairage public		55 865,00 €	57 120,00 €	112 985,00 €
Espaces verts		11 500,00 €	11 950,00 €	23 450,00 €
Divers aménagements		44 500,00 €	2 000,00 €	46 500,00 €
Eclairage			60 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement paysager			25 000,00 €	25 000,00 €
Palette de retournement			77 849,00 €	77 849,00 €
TOTAL HT	407 551,00 €	164 898,00 €	352 061,00 €	924 510,00 €

Coût de revient au m² :

924 510 € / 100 000 = 9,24 € H.T. /m²

(Inférieur au plafond de 20 € H.T./m²).

Montant de l'intervention départementale en matière d'aménagement :

924 510 € x 30 % =

277 353 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
(sur 3 exercices)

Conseil Général (sollicité)	414 948,00 €
F.N.A.D.T (sollicité sur 2 exercices)	242 000,00 €
Conseil Régional (sollicité)	217 970,00 €
DDR (accordée sur 3 tranches)	355 000,00 €
Autofinancement	382 569,00 €
TOTAL	1 612 487,00 €

En ce qui concerne le FNADT la décision est attendue courant 1^{er} trimestre 2006.

Le Conseil Général apporte une aide financière de 414 948 €

répartie comme suit :

- **137 595 €** en matière de travaux de voirie,
- **277 353 €** en matière de travaux d'aménagement,

soit 23 % des dépenses éligibles sur un montant de travaux de 1 612 487 € HT afin d'équiper une zone de 10 ha.

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- que cette zone d'activités aura un effet levier sur le développement du territoire de la Lomagne,
- que ce projet permettra la création d'entreprises locales favorisant la création d'emplois,

- propose d'accorder à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise une subvention d'un montant de **414 948 €** pour l'extension de la zone d'activités intercommunale de Bordevieille à Beaumont-de-Lomagne.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention en annuité d'un montant de **414 948 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'extension de la zone d'activités intercommunale de Bordevieille à Beaumont de Lomagne.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-35

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
CREATION, REQUALICATION, EXTENSION DE ZONES
D'ACTIVITES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Numéros PROGOS	Commune	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
ECO 00501	BEAUMONT DE LOMAGNE	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et- Garonnaise	Extension de la Z.A. Intercommunale de BORDEVIEILLE

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'intervention
économique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne année
1, une subvention en annuités d'un montant de **414 948 €** à la Communauté
de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'extension de la
zone d'activités intercommunale de Bordevieille à Beaumont de Lomagne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,